

**POUILLAT**

**Caron** Jacques-Joseph. (Voir *Chavannes*).

**Carron**. Curé de Drom. Instituteur demeurant à Pouillat en l'an VII. Dénoncé, le 4 frimaire an VII, à l'accusateur public du tribunal criminel de l'Ain par Tardy de la Carrière, pour faire des confessions durant la nuit.

**Carron** Jean Louis. Reconnu digne de la confiance publique par les commissaires du représentant du peuple Albitte le 4 ventôse an II.

**Carron** Louis. Agent national de la commune de Pouillat en l'an II. Désigné comme méritant la confiance publique par Rollet-Marat le 4 ventôse an II. Nommé agent national par arrêté du représentant du peuple Boisset le 10 brumaire an III. Acquéreur des bâtiments, de la cour et du jardin faisant le presbytère, comme bien national dépendant de la cure, le 21 ventôse an V.

**Chapuis** Jean Baptiste. Demeurant à Pouillat. Acquéreur des bâtiments, de la cour et du jardin faisant le presbytère, comme bien national dépendant de la cure, le 21 ventôse an V.

**Chapuy** Claude François. Reconnu digne de la confiance publique par les commissaires du représentant du peuple Albitte le 4 ventôse an II.

**Contasse** François Humbert, né en 1754. (Voir *Chavannes*). Reconnu digne de la confiance publique par les commissaires du représentant du peuple Albitte le 4 ventôse an II. Nommé maire par arrêté du représentant du peuple Boisset le 10 brumaire an III.

**Fillot** Aimable. Reconnu digne de la confiance publique par les commissaires du représentant du peuple Albitte le 4 ventôse an II.

**Fleur** Michel. Reconnu digne de la confiance publique par les commissaires du représentant du peuple Albitte le 4 ventôse an II.

**Guyon** Augustin. Reconnu digne de la confiance publique par les commissaires du représentant du peuple Albitte le 4 ventôse an II.

**Jacquet** Claude Benoît. (Voir *Chavannes-sur-Suran*). Acquéreur du pré Rousset, comme bien national dépendant de la cure, le 14 nivôse an V.

**Juillard** Joseph. Elu agent de la commune de Pouillat, le 15 vendémiaire an IV.

**Léobal** Claude. Fils de Pierre. Reconnu digne de la confiance publique par les commissaires du représentant du peuple Albitte le 4 ventôse an II.

**Marmet** Benoît. Reconnu digne de la confiance publique par les commissaires du représentant du peuple Albitte le 4 ventôse an II. Nommé notable par arrêté du représentant du peuple Boisset le 10 brumaire an III. Elu adjoint de la commune de Pouillat, le 15 vendémiaire an IV.

**Pussin** Claude. Reconnu digne de la confiance publique par les commissaires du représentant du peuple Albitte le 4 ventôse an II.